Quelle priorité dans l'attribution des moyens à l'éducation prioritaire ?

L'éducation prioritaire

L'attribution de moyens supplémentaires aux écoles et collèges situés en zone ou réseau d'éducation prioritaire (ZEP ou REP) ne résume pas la politique de l'éducation prioritaire ; elle en est cependant une caractéristique importante. Pour la mesurer, il faut distinguer, dans l'attribution des moyens, ce qui est lié à la taille de l'établissement, à la ruralité et à des facteurs tels que la fréquentation des internats et demi-pensions. Pour les emplois d'enseignants, la priorité se traduit par des classes moins chargées (environ deux élèves par classe en moins), et des postes supplémentaires pour l'animation pédagogique, les remplacements et les décharges de direction d'école. Le surcoût peut être estimé à 8 300 postes pour les écoles et 3 600 pour les collèges.
Les aides-éducateurs et les personnels sociaux et de santé sont les deux autres priorités significatives. L'analyse des budgets des collèges montre une priorité dans les subventions de l'État pour les bourses et les fonds sociaux , mais pas de priorité de la part des départements qui assurent le fonctionnement. Enfin, les collèges en ZEP, souvent équipés en premier, ne conservent pas d'avantages importants pour les nouvelles technologies.

Martine JELJOUL
Bureau des comptes de l'éducation et de la recherche
Alain LOPES
Bureau des études statistiques sur les personnels
Roland DEGABRIEL
Bureau des emplois
(Direction de l'enseignement scolaire)

Dans le débat public, la priorité accordée aux ZEP se traduit principalement par des moyens supplémentaires et par des avantages statutaires pour les personnels affectés dans ces zones. Même si la politique de l'éducation prioritaire couvre un champ plus large, il importe cependant de mesurer la réalité de cette priorité dans l'attribution des moyens. Pour mesurer cette priorité, il importe de distinguer ce qui est lié à la taille de l'établissement en comparant les écoles et collèges en ZEP aux établissements de même taille : le surcoût du réseau des petites écoles et des petits collèges est comparable à celui de l'éducation prioritaire. Il faudra également défalquer les moyens liés à la fréquentation des internats et demi-pensions. Et pour le fonctionnement des collèges examiner les politique départementales.

Nous examinerons successivement les moyens en personnels enseignants, en personnels non enseignants, les budgets des collèges, et les moyens en technologies de l'information (TICE).

LES EMPLOIS ET LES HEURES D'ENSEIGNANTS

Dans les écoles : 17,1 % d'enseignants en plus

Les écoles concernées par la politique de l'éducation prioritaire bénéficient de moyens en enseignants plus importants. On peut ainsi estimer le surcroît d'effectif de professeurs des écoles et d'instituteurs affectés dans ces écoles[1] à

NOTE

1. Y compris les directeurs, les remplaçants et les personnels spécialisés des réseaux d'aides (RASED).

TABLEAU 1 – Nombre moyen d'élèves par classe dans le premier degré

(France métropolitaine + DOM)

	En éducation prioritaire	Dont ZEP	Hors éducation prioritaire	Total
Écoles maternelles :				
5 classes ou moins	23,3	23,1	25,7	25,2
6 classes et plus	24,0	23,8	26,2	26,2
Ensemble	23,6	23,4	26,1	25,5
Écoles de niveau élémentaire et spécialisées :				
5 classes ou moins	20,2	20,3	21,1	21,0
6 classes et plus	21,4	21,3	23,6	23,1
Ensemble	21,3	21,2	22,6	22,4

Source : enquête élèves 1999-2000.

THÈME

17,1 %[2]. Cependant, ce surcroît est supérieur pour les écoles élémentaires et spécialisées (18,7 % contre 14,3 % pour le préélémentaire) du fait de l'affectation dans ces écoles d'un plus grand nombre de remplaçants, d'enseignants spécialisés et de psychologues scolaires ainsi que d'attributions de décharges de directeur plus importantes. Si seuls les enseignants affectés directement dans les classes sont pris en compte, les ressources supplémentaires allouées au titre de l'éducation prioritaire sont globalement égales à 9,6 %, à 9,5 % pour l'élémentaire et à 9,8 % pour la maternelle.

Traduit en nombre de postes, la priorité donnée aux écoles en ZEP-REP est d'environ 8 300 (2 200 pour le préélémentaire et 6 100 pour l'élémentaire). Une petite moitié (4 000 soit 48,9 %) du total de ces emplois est affectée directement dans les classes, avec des répartitions contrastées suivant les niveaux d'enseignement (65,0 % pour la maternelle et 43,1 % pour l'élémentaire).

Ces moyens supplémentaires font que dans les écoles maternelles situées dans les zones ou les réseaux d'éducation prioritaire, les effectifs moyens par classe sont inférieurs de plus de 2 élèves comparativement à ceux des autres écoles, et ce quel que soit le nombre de classes (tableau 1, graphique 1). De nombreux départements limitent à 25 élèves par classe les effectifs en maternelle de ZEP. Pour les écoles élémentaires et spécialisées, ce phénomène est également observé mais avec des amplitudes différentes puisque cet écart, qui est égal globalement à 1,3, prend les valeurs de 0,9 pour les écoles de 5 classes ou moins et de 2,2 pour celles de 6 classes et plus (tableau 1, graphique 2).

GRAPHIQUE 1 – Répartition du nombre moyen d'élèves par classe dans les écoles maternelles

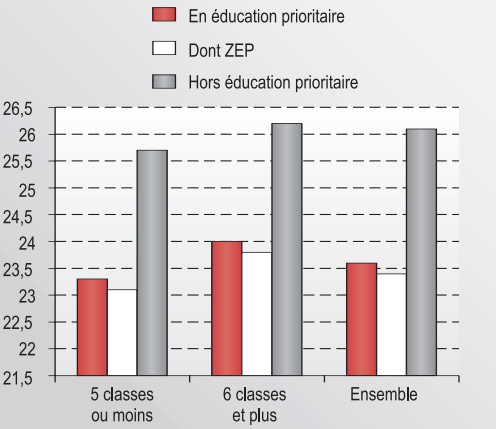

GRAPHIQUE 2 - Répartition du nombre moyen d'élèves par classe dans les écoles élémentaires

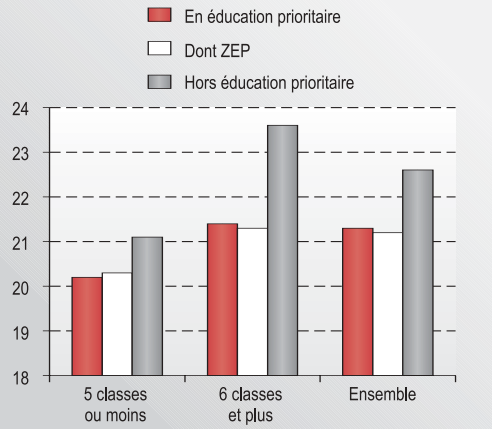

Corrélativement les nombres d'enseignants, convertis en équivalents temps plein (ETP), pour 100 élèves sont notablement plus élevés dans les écoles relevant des dispositifs de l'éducation prioritaire (tableau 2, graphique 3).

NOTES

2. Ce pourcentage est obtenu en rapportant le nombre d'enseignants en équivalents temps plein pour 100 élèves hors éducation prioritaire au nombre d'élèves scolarisés en éducation prioritaire.

3. Ce nombre d'heures est obtenu en rapportant le nombre d'heures des dotations horaires globales par élève hors éducation prioritaire au nombre d'élèves scolarisés en éducation prioritaire.

TABLEAU 2 – Nombre d'enseignants (en ETP) pour 100 élèves dans les écoles publiques au 1er septembre 1999

(France métropolitaine + DOM)

	En éducation prioritaire	Dont ZEP	Hors éducation prioritaire	Total
Écoles maternelles :				
5 classes ou moins	4,67	4,72	4,09	4,19
6 classes et plus	4,71	4,75	4,01	4,22
Ensemble	4,69	4,73	4,07	4,20
Écoles de niveau élémentaire et spécialisées :				
5 classes ou moins	5,95	6,19	5,01	5,07
6 classes et plus	6,09	6,15	5,07	5,29
Ensemble	6,07	6,16	5,05	5,22
Ensemble :				
5 classes ou moins	5,03	5,05	4,58	4,63
6 classes et plus	5,77	5,83	4,90	5,10
Ensemble	5,56	5,62	4,75	4,89

Sources : AGAPE au 1er septembre 1999. Enquête élèves 1999-2000.

GRAPHIQUE 3 – Nombre d'enseignants par école (en ETP) pour 100 élèves

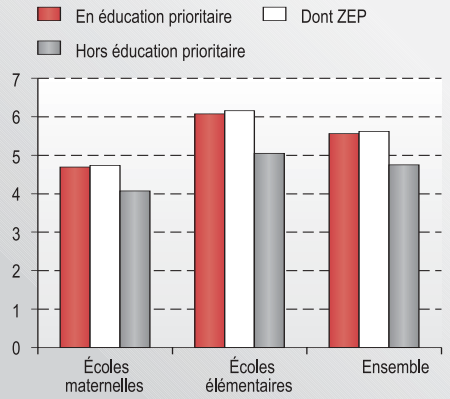

Dans les collèges : 8,8 % de dotation horaire globale en plus

Dans les collèges, la priorité peut être mesurée par le surcroît d'heures des dotations horaires globales (DHG) attribuées aux collèges relevant des dispositifs de l'éducation prioritaire. Celui-ci peut être estimé à 62 000 heures hebdomadaires[3] (soit 8,8 %) auxquelles il faut rajouter les 1 600 heures également hebdomadaires de « coordination ZEP », soit, converties en postes de certifiés, respectivement 3 500 et 100 postes. L'effort constaté en collège semble au premier abord moins important que celui des écoles mais reflète surtout une organisation des ressources humaines totalement différente. En effet, dans le premier degré, toutes les affectations des enseignants (y compris les directeurs, les remplaçants et les personnels spécialisés des réseaux d'aides) sont prises en compte contrairement au second degré où seules les dotations globales horaires et les heures de « coordination ZEP » sont comptabilisées. Le surcoût constaté dans les collèges de 8,8 % doit être comparé à celui de 9,6 % dans les écoles qui tient uniquement compte des enseignants affectés dans des classes.

Globalement, dans les collèges la taille moyenne (E/D) d'une division (*cf.* encadré) est de 24,3 élèves. Cependant, la taille des établissements est également un facteur de surcoût important puisque le E/D varie de 18,9 pour ceux de 100 élèves et moins à 25,4 pour ceux de plus de 900 élèves. En comparant les établissements relevant des dispositifs de l'éducation prioritaire avec les autres, des écarts pratiquement constants de 2 élèves en moins par division sont constatés et ce pour toutes les tailles des collèges (tableau 3).

La taille des divisions ne reflète pas les conditions réelles dans lesquelles sont organisés les enseignements. En effet, les élèves ne les suivent pas toujours en division entière mais parfois en groupe à effectif réduit. C'est généralement le cas des matières qui réglementairement, ont une partie de leur horaire donnant lieu à des dédoublements et dont les enseignements sont organisés en travaux pratiques, travaux dirigés, groupes-ateliers, modules, mais aussi des options, des langues vivantes ou anciennes… Certains de ces enseignements peuvent éventuellement concerner des élèves appartenant à plusieurs divisions.

On peut ainsi relever que le pourcentage d'heures dans les structures pédagogiques – divisions ou groupes – ayant des effectifs de 10 élèves et moins, qui globalement est égal à 2,5 %, est également très dépendant de la taille des collèges et de l'appartenance aux ZEP ou aux REP.

Ces disparités se retrouvent de façon corrélative, pour les structures de 26 élèves et plus, avec des proportions variant de 6,6 % pour les collèges en ZEP de 101 à 300 élèves à 51,3 % pour ceux de plus 900 élèves hors éducation prioritaire (tableau 3, graphique 4).

Le nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge dans sa classe en moyenne pendant une heure

TABLEAU 3 – Taille des structures et répartition des heures par élève dans le second degré

(France métropolitaine + DOM)

	E/D	E/S	Heures d'enseignement par élève	Heures « DHG » par élève	% d'heures d'enseignement dans des structures... ... de 10 élèves et moins	... de 26 élèves et plus
Éducation prioritaire :						
1 à 100 élèves	22,0	21,0	1,4034	1,4489	4,0	0,0
101 à 300 élèves	20,8	19,4	1,4398	1,4975	5,8	8,4
301 à 600 élèves	22,5	21,1	1,3038	1,3551	3,9	12,9
601 à 900 élèves	23,1	22,0	1,2540	1,3000	2,3	18,3
Plus de 900 élèves	24,1	23,0	1,1992	1,2383	1,7	30,4
Ensemble	22,7	21,4	1,2887	1,3379	3,3	15,3
Dont ZEP :						
101 à 300 élèves	20,7	19,1	1,4575	1,5170	6,5	6,6
301 à 600 élèves	22,3	20,9	1,3171	1,3700	4,1	11,2
601 à 900 élèves	22,9	21,8	1,2668	1,3133	2,5	15,7
Plus de 900 élèves	24,1	23,1	1,2043	1,2446	2,0	30,3
Ensemble	22,5	21,2	1,3010	1,3514	3,6	13,4
Hors éducation prioritaire :						
1 à 100 élèves	18,9	17,2	1,6908	1,7727	13,2	8,2
101 à 300 élèves	22,1	20,6	1,3379	1,3861	4,3	13,6
301 à 600 élèves	24,6	23,0	1,1935	1,2352	2,5	32,9
601 à 900 élèves	25,3	23,9	1,1429	1,1814	1,5	44,7
Plus de 900 élèves	25,7	24,3	1,1189	1,1546	1,4	51,3
Ensemble	24,7	23,2	1,1794	1,2199	2,2	37,1
Ensemble :						
1 à 100 élèves	18,9	17,3	1,6835	1,7645	13,0	8,1
101 à 300 élèves	21,8	20,4	1,3558	1,4056	4,6	12,6
301 à 600 élèves	24,0	22,6	1,2191	1,2629	2,8	28,0
601 à 900 élèves	24,9	23,5	1,1638	1,2037	1,7	39,4
Plus de 900 élèves	25,4	24,1	1,1311	1,1674	1,4	47,9
Ensemble	24,3	22,8	1,2018	1,2441	2,5	32,3

Sources : bases-relais et enquête élèves rentrée 1999.

GRAPHIQUE 4 – Répartition du nombre moyen d'élèves face à un enseignant selon la taille des collèges

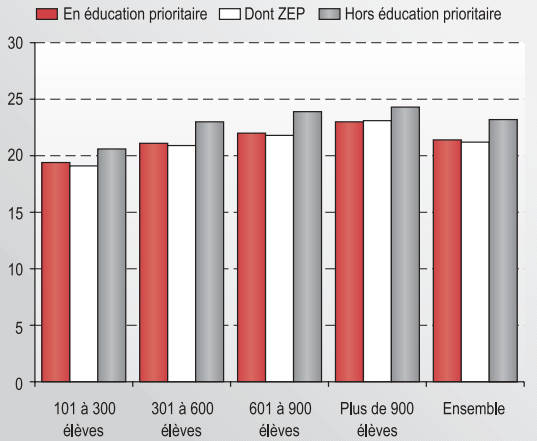

(*cf.* définition des indicateurs) ou nombre moyen d'élèves par structure (E/S), est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves – en groupe ou en division – devant un professeur. Il est, globalement, égal à 22,8 en collège, à 21,4 en éducation prioritaire et à 21,2 pour les seules ZEP. Des effectifs moyens d'élèves par structure moins importants en éducation prioritaire sont également constatés pour toutes les tailles des collèges (tableau 3 , graphique 5).

Le nombre moyen d'élèves par structure, moins important dans les collèges relevant des dispositifs de l'éducation prioritaire, implique que le nombre d'heures globalement attribuées par élève dans ces établissements est supérieur à ceux des autres établissements et ce quelle que soit la taille des collèges (tableau 3, graphique 6).

Une priorité élevée pour l'affectation des aides-éducateurs

Le fait d'appartenir à une zone ou un réseau d'éducation prioritaire est un facteur souvent déterminant pour la participation au programme « Nouveaux services, emplois-jeunes ». Les écoles en éducation prioritaire, qui scolarisent 17,3 % des élèves, ont reçu 32 % du total des aides-éducateurs affectés dans les écoles ; et les collèges, qui scolarisent 20,8 % des élèves ont reçu 37,5 % des aides-éducateurs des collèges.

Presque tous les collèges (98 %) et une majorité d'écoles (57 %) relevant de l'éducation prioritaire ont reçu une dotation en postes d'aides-éducateurs.

GRAPHIQUE 5 – Répartition du nombre d'heures « DHG » (H/E) selon la taille des collèges

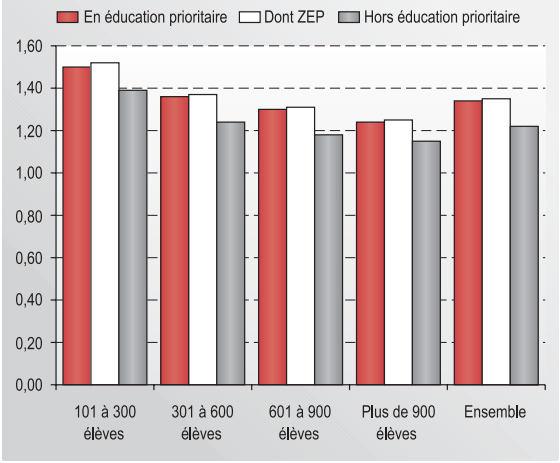

GRAPHIQUE 6 – Répartition du pourcentage d'heures d'enseignement dans des structures de 26 élèves et plus selon la taille des collèges

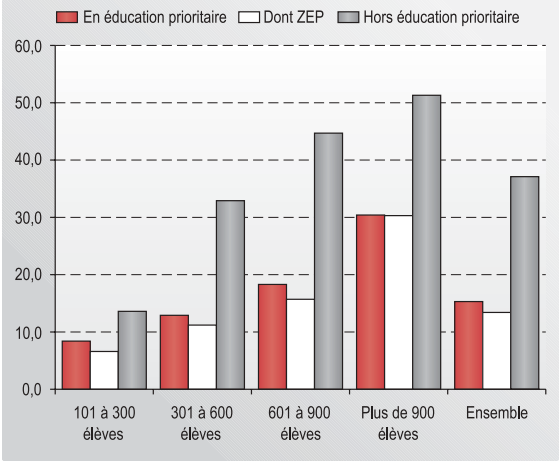

Hors éducation prioritaire, ces pourcentages sont respectivement de 84 % et 26 %. Cela implique que le nombre d'emplois-jeunes pour 100 élèves est plus élevé dans le champ de l'éducation prioritaire dans les écoles (en moyenne 0,99 aide-éducateur pour 100 élèves contre 0,42 hors éducation prioritaire) ainsi que dans les collèges (respectivement 1 et 0,38) (tableau 4, graphique 7).

TABLEAU 4 – Nombre d'aides-éducateurs au 1er janvier 2000

(France métropolitaine + DOM)

	En éducation prioritaire	Dont ZEP	Hors éducation prioritaire	Total
Écoles :				
Nombre d'aides-éducateurs	11 032	10 115	23 343	34 375
Aides-éducateurs pour 100 élèves	0,99	1,02	0,42	0,52
Collèges :				
Nombre d'aides-éducateurs	6 285	5 801	10 548	16 833
Aides-éducateurs pour 100 élèves	1,00	1,05	0,38	0,50

GRAPHIQUE 7 – Nombre d'aides-éducateurs pour 100 élèves

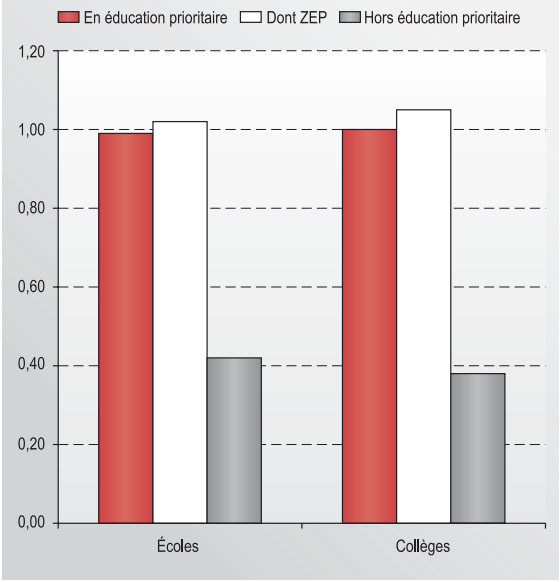

La majorité des aides-éducateurs ont été affectés dans les écoles (34 375, soit 67 %). Le grand nombre d'écoles (plus de 50 000) associé à la volonté d'éviter tout « saupoudrage » (l'implantation d'un seul poste d'emploi-jeune pourrait nuire au bon fonctionnement du dispositif, celui-ci se retrouvant isolé), a conduit le plus souvent à implanter au moins deux postes, ce qui implique que pour les écoles pourvues en postes d'emplois-jeunes la moyenne du nombre d'aides-éducateurs pour 100 élèves est identique et égale à 1,6.

Le plus petit nombre de collèges, et ce malgré une dotation moins importante, fait que l'effectif moyen de jeunes affectés dans les établissements relevant du programme « Nouveaux services, emplois-jeunes » est égal à 5,8 pour ceux relevant des ZEP ou des REP et à 2,8 pour les autres. En conséquence, contrairement à l'enseignement du premier degré, les collèges pourvus en postes d'emplois-jeunes situés en ZEP et REP accueillent, en moyenne, 1,1 aides-éducateurs pour 100 élèves contre 0,6 pour ceux n'entrant pas dans le champ de l'éducation prioritaire.

Les moyens en personnel non enseignant

Trois tranches de taille comptant un nombre suffisant d'établissement ont été retenues : de 100 à 300 élèves, de 300 à 600, et de 600 à 900. Là encore, la taille de l'établissement joue nettement : on compte 16 élèves pour un équivalent temps plein – toutes fonctions et catégories de personnel confondues – dans les collèges comptant de 100 à 300 élèves et 28 dans un établissement qui en scolarise de 600 à 900.

Les collèges en ZEP apparaissent mieux encadrés que les collèges hors ZEP : selon la taille considérée, un équivalent temps plein encadre de 1,3 à 1,7 élèves de moins dans les premiers. Cette différence est surtout sensible au niveau des personnels de direction, et du personnel socio-médical.

Si on ne retient que la fonction « externat », les différences s'accusent entre petits et grands établissements, puisque les taux d'encadrement passent alors de 30 élèves par équivalent temps plein dans les petits collèges jusqu'à 45 élèves dans les plus grands. La différence s'accroît aussi entre établissements en ZEP et établissements hors ZEP où on compte 7 à 8 élèves de plus par équivalent temps plein. Cet effet est sensible quelles que soient la taille de l'établissement et la catégorie de personnel considérée, mais reste particulièrement fort au niveau des personnels médico-sociaux et des personnels de direction.

L'importance des différences observées sur la fonction « externat » est liée au moindre développement de la demi-pension et de l'internat dans les collèges de taille plus grande – souvent aussi plus urbain – et dans les établissements en ZEP. Néanmoins, si on calcule un taux d'encadrement spécifique pour la fonction « internat et demi-pension » en rapportant à l'équivalent temps plein consacré à cette fonction les effectifs de demi-pensionnaires et d'internes, on constate que là aussi les taux d'encadrement sont favorables aux collèges en ZEP. Ainsi, pour les collèges comptant de 300 à 600 élèves, un équivalent temps plein encadre 18 demi-pensionnaires (ou internes) de moins dans les établissements en ZEP que dans les établissements hors ZEP. Cette différence se remarque aussi au niveau des catégories du personnel d'éducation et de surveillance ou d'administration.

La faible taille de l'échantillon de collèges oblige à manier avec précaution l'extrapolation des résultats de l'enquête pour mesurer la priorité accordée aux ZEP pour les personnels sociaux et de santé. Si l'échantillon était parfaitement représentatif, nous aurions environ 850 personnels sociaux et de santé, en équivalents temps plein, dans les collèges de ZEP, soit entre 450 et 500 de plus que n'en permettrait le taux d'encadrement des collèges hors ZEP (tableaux 5 et 6).

Notons également que l'existence de personnels sous contrat emploi-solidarité et d'aides-éducateurs n'est pas neutre sur les moyennes constatées au niveau de certaines catégories, comme celles des personnels d'éducation

TABLEAU 5 – Part des demi-pensionnaires et des internes suivant la taille du collège et l'appartenance ou non à une ZEP en 1998 (1)

	Hors ZEP	En ZEP
Taille du collège :		
Moins de 100 élèves	78 %	ns
De 100 à 300 élèves	75 %	54 %
De 300 à 600 élèves	62 %	31 %
De 600 à 900 élèves	59 %	29 %
Plus de 900 élèves	59 %	32 %

ns : non significatif.

(1) Pour l'année civile 1998 : 2/3 effectifs 1997-1998 + 1/3 effectifs 1998-1999.

TABLEAU 6 – Moyenne élèves/ETP pour le personnel non enseignant (fonction externat) par taille et appartenance ou non à une ZEP

	Établissements en ZEP	Établissements hors ZEP	Total
De 100 à 300 élèves :			
Personnel de direction	193	273	261
Personnel d'éducation et de surveillance	103	110	109
Personnel d'administration	118	140	137
Personnel social et de santé	331	1 885	1 235
Personnel ouvrier et de service	58	84	80
Ensemble	23	31	30
Nombre d'établissements interrogés	11	88	99
De 200 à 600 élèves :			
Personnel de direction	279	324	310
Personnel d'éducation et de surveillance	128	150	143
Personnel d'administration	223	241	236
Personnel social et de santé	570	1 600	1 065
Personnel ouvrier et de service	93	113	106
Ensemble	35	42	40
Nombre d'établissements interrogés	40	113	153
De 600 à 900 élèves :			
Personnel de direction	329	405	386
Personnel d'éducation et de surveillance	134	168	160
Personnel d'administration	293	299	298
Personnel social et de santé	662	1 216	1 034
Personnel ouvrier et de service	112	121	119
Ensemble	40	47	45
Nombre d'établissements interrogés	18	70	88

Source : enquête « Répartition du temps de travail du personnel non enseignant », 1999-2000.

et de surveillance, des personnels d'administration et des personnels ouvriers.

Comptes financiers des établissements en ZEP ou hors ZEP

De nombreux facteurs expliquent les différences observées dans le financement des collèges, et il faut tenter de distinguer l'appartenance ou non à une ZEP d'autres facteurs tels que la taille de l'établissement, l'hébergement des élèves et le financement par les collectivités locales.

Par exemple, là encore, le volume du budget par élève varie énormément selon la taille de l'établissement, les petits collèges étant très chers, et le coût moyen par élève décroissant rapidement avec la taille de l'établissement.

L'effet « taille de l'établissement » apparaît influer plus fortement sur le financement des établissements que l'effet « ZEP ».

Les recettes moyennes par élève décroissent rapidement, passant, pour les établissements hors ZEP, de plus de 8 000 francs (1 219,6 euros) pour les collèges scolarisant moins de 100 élèves à près de 3 000 francs (457,3 euros) pour ceux de plus de 900 élèves ; en ZEP, elles décroissent également de 4 300 francs (655,5 euros) pour les collèges de 100 à 300 élèves, jusqu'à 2 500 francs (381,1 euros) dans ceux de plus de 900 élèves.

Les moyens globaux des établissements hors ZEP apparaissent toujours supérieurs à ceux des établissements en ZEP, mais ceci est dû essentiellement aux différences dans les recettes des services d'hébergement, recettes principalement constituées des contributions versées par les parents. Les élèves des établissements ruraux sont plus souvent demi-pensionnaires ou internes que ceux des établissements urbains et les établissements en ZEP ont proportionnellement moins de demi-pensionnaire et d'internes que les autres. Pour les trois tranches regroupant les collèges de 300 à 900 élèves, la part des demi-pensionnaires et internes est d'environ 30 points plus élevée dans les établissements hors ZEP que dans ceux en ZEP. Si on considère les recettes hors service d'hébergement, on enregistre en effet un avantage pour les établissements en ZEP, avantage qui, selon la taille, peut varier d'un peu plus de 100 francs (15,2 euros) à près de 400 francs (61,0 euros) par élève.

Cet avantage provient essentiellement des subventions versées par l'État, qui, par exemple dans les collèges comptant de 300 à 600 élèves, représentent 614 francs (93,6 euros) par élève (soit 26,2 % des recettes hors hébergement) en ZEP et 379 francs (57,8 euros) par élève (soit 19,2 % des recettes) hors ZEP. Parmi les subventions très diverses versées par l'État (tableau 7), les différences entre collèges en ZEP et collèges hors ZEP sont surtout marquées au niveau des bourses et des fonds sociaux du collégien ou des cantines : par exemple, pour la tranche regroupant le plus d'établissements « de 300 à 600 élèves », les fonds versés par l'État pour alimenter le fonds social des cantines représente

TABLEAU 7 – Montant moyen par élève de quelques subventions de l'État par taille d'établissement et appartenance ou non à une ZEP (exercice 1998) (en francs)

	En ZEP	Hors ZEP
Moins de 100 élèves :		
Subventions pour achat de manuels scolaires		277
Fonds social des cantines		73
Fonds social des collégiens		65
Subventions diverses		202
Bourses		132
De 100 à 300 élèves :		
Subventions pour achat de manuels scolaires	145	148
Fonds social des cantines	57	44
Fonds social des collégiens	61	46
Subventions diverses	223	130
Bourses	153	96
De 300 à 600 élèves :		
Subventions pour achat de manuels scolaires	135	138
Fonds social des cantines	57	42
Fonds social des collégiens	67	39
Subventions diverses	190	82
Bourses	151	75
De 600 à 900 élèves :		
Subventions pour achat de manuels scolaires	130	134
Fonds social des cantines	60	42
Fonds social des collégiens	56	37
Subventions diverses	159	62
Bourses	146	76
Plus de 900 élèves :		
Subventions pour achat de manuels scolaires	133	139
Fonds social des cantines	68	45
Fonds social des collégiens	53	39
Subventions diverses	92	60
Bourses	159	97

15 francs (2,3 euros) de plus par élève en ZEP, pour le fonds social du collégien 28 francs (4,3 euros) de plus et pour les bourses 76 francs (11,6 euros) de plus. Les subventions diverses quant à elles représentent 108 francs (16,5 euros) de plus par collégien en ZEP.

Un compte spécial, ouvert au budget des établissements, devrait permettre de mieux cerner les fonds affectés par l'État – ou les collectivités locales – à la spécificité des établissements en ZEP. Mais les comptables ont une certaine latitude pour tenir leur comptabilité et ce compte est souvent absent des écritures des établissements en ZEP.

D'autre part, les collectivités locales représentant la plus grosse part des recettes publiques inscrites au budget des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE), la localisation de l'établissement joue aussi beaucoup sur ces ressources.

Les subventions départementales par élève, telles qu'elles apparaissent dans le tableau 8, semblent être supérieures dans les établissements en ZEP. Mais cette impression est trompeuse : il s'agit là plutôt d'un effet « géographique » dû au fait que les établissements en ZEP sont inégalement répartis par département et que la subvention départementale moyenne peut varier du simple au double.

Il convient de ne comparer les subventions départementales qu'à l'intérieur d'un même département. Le tableau 9 présentant, pour quelques départements ayant un nombre conséquent de collèges en ZEP, la moyenne par élève de la subvention départementale pour les collèges en et hors ZEP pour les tranches de taille les plus importantes, montre bien que ce critère joue un rôle mineur dans l'attribution de ces subventions.

Les établissements en ZEP semblent aussi un peu plus mal placés pour se constituer des ressources propres (par la vente de produits, les dons, les produits financiers, etc.). La moyenne de ces fonds par élève est toujours plus faible en ZEP que hors ZEP. En revanche les établissements en ZEP recueillent une part légèrement plus importante des versements exonératoires de la taxe d'apprentissage, sans doute en raison de la présence plus fréquente chez eux de sections technologiques ou de SEGPA ouvrant droit à ces versements.

En définitive, il n'y a pas de priorité aux collèges en ZEP pour leurs ressources financières.

❐ Équipement en TICE des collèges en ou hors ZEP et REP

Les établissements situés en ZEP ou en REP sont-ils mieux dotés en technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) que les autres ? A-t-on davantage recours aux TICE pour aider les élèves *a priori* défavorisés ?

Plusieurs indicateurs peuvent être calculés pour tenter de comparer non seulement l'équipement en TICE des collèges, mais aussi les moyens humains affectés à leur mise en œuvre[4]. Le nombre d'élèves par micro-ordinateur, d'abord, qui ne présente qu'une vision quantitative de ces différences, complété par la répartition de ce parc informatique suivant le type (multimédias ou non-multimédias).

Le pourcentage d'établissements connectés à Internet est important, mais il faut aussi comparer le nombre de micro-ordinateurs connectés[5].

L'effet de la taille de l'établissement apparaît là aussi jouer un rôle essentiel comme le montre le tableau 10.

Le nombre d'élèves pour un micro-ordinateur, par exemple, varie de 5 élèves dans les très petits établissements, jusqu'à près de 20 élèves dans les grands établissements. Relativement, la différence observée suivant que l'établissement appartient ou n'appartient pas à une ZEP ou un REP apparaît minime. Si on exclut les tranches extrêmes – moins de 100 élèves ou plus de 900 – où les établissements sont peu nombreux, cette différence est plutôt positive en faveur des établissements en ZEP ou REP. Dans la tranche comportant le plus grand nombre d'établissements, celle de « 300 à 600 élèves » on compte 12 élèves par micro-ordinateur dans les établissements en ZEP et 13,7 dans ceux qui ne sont ni en ZEP ni en REP. Les micros de type multimédia apparaissent aussi être un peu plus fréquents dans les établissements situés dans les ZEP ou REP que dans les autres établissements. Pour cette même tranche d'établissements (300 à 600 élèves), 60,0 % des micro-ordinateurs sont de type multimédia dans les collèges situés en ZEP ou REP et un peu moins de 57 % dans les autres collèges.

La connexion des établissements à Internet s'est largement généralisée au cours de ces deux dernières

NOTES

4. L'application ETIC permet d'obtenir périodiquement des données sur l'équipement en technologies de l'information et de la communication utilisées à des fins pédagogiques pour l'ensemble des établissements publics du second degré et pour des écoles du premier degré. Les remontées ont lieu deux fois par an : en novembre et en mai. Les données présentées sont celles recueillies en mai 2000. Lors de cette remontée, les données des écoles primaires étaient trop incomplètes pour être exploitables.
Les données présentés ici ne concernent que les collèges.

5. Ici, il s'agit du nombre de micro-ordinateurs pouvant se connecter simultanément dans de bonnes conditions.

TABLEAU 8 – Structure des recettes de fonctionnement dans les collèges suivant leur taille et l'appartenance ou non à une ZEP (Exercice 1998)

Moins de 100 élèves	56 collèges comptant 4 344 élèves			
	En ZEP		Hors ZEP	
	Montant en F/élève	Part des recettes	Montant en F/élève	Part des recettes
Recettes service hébergement	...	...	3 073	37,6
Subventions de l'État	...	...	750	9,2
Subventions départementales	...	...	3 385	41,4
Subventions autres collectivités publiques	...	...	251	3,1
Ventes, dons, taxe, produits financiers	...	...	391	4,8
Autres	...	...	318	3,9
Total	**...**	**...**	**8 168**	**100,0**
Dont total hors hébergement	...	...	5 095	
De 100 à 300 élèves	84 collèges comptant 18 852 élèves		707 collèges comptant 152 693 élèves	
	En ZEP		Hors ZEP	
	Montant en F/élève	Part des recettes	Montant en F/élève	Part des recettes
Recettes service hébergement	1 580	36,2	2 137	45,6
Subventions de l'État	649	14,9	471	10,1
Subventions départementales	1 608	36,9	1 554	33,2
Subventions autres collectivités publiques	110	2,5	90	1,9
Ventes, dons, taxe, produits financiers	253	5,8	297	6,3
Autres	163	3,7	135	2,9
Total	**4 363**	**100,0**	**4 684**	**100,0**
Dont total hors hébergement	2 783		2 547	
De 300 à 600 élèves	356 collèges comptant 165 538 élèves		1 852 collèges comptant 84 784 élèves	
	En ZEP		Hors ZEP	
	Montant en F/élève	Part des recettes	Montant en F/élève	Part des recettes
Recettes service hébergement	870	27,0	1 410	41,7
Subventions de l'État	614	19,1	379	11,2
Subventions départementales	1 322	41,1	1 166	34,5
Subventions autres collectivités publiques	94	2,9	85	2,5
Ventes, dons, taxe, produits financiers	187	5,8	228	6,7
Autres	130	4,0	110	3,3
Total	**3 217**	**100,0**	**3 378**	**100,0**
Dont total hors hébergement	2 347		1 968	
De 600 à 900 élèves	235 collèges comptant 169 974 élèves		1 272 collèges comptant 915 888 élèves	
	En ZEP		Hors ZEP	
	Montant en F/élève	Part des recettes	Montant en F/élève	Part des recettes
Recettes service hébergement	794	28,1	1 343	43,3
Subventions de l'État	594	21,0	354	11,4
Subventions départementales	1 122	39,7	1 036	33,4
Subventions autres collectivités publiques	59	2,1	69	2,2
Ventes, dons, taxe, produits financiers	151	5,3	198	6,4
Autres	109	3,9	99	3,2
Total	**2 829**	**100,0**	**3 099**	**100,0**
Dont total hors hébergement	2 035		1 756	
Plus de 900 élèves	40 collèges comptant 39 909 élèves		227 collèges comptant 228 641 élèves	
	En ZEP		Hors ZEP	
	Montant en F/élève	Part des recettes	Montant en F/élève	Part des recettes
Recettes service hébergement	841	33,1	1 221	43,5
Subventions de l'État	513	20,2	386	13,7
Subventions départementales	903	35,5	895	31,9
Subventions autres collectivités publiques	59	2,3	46	1,6
Ventes, dons, taxe, produits financiers	132	5,2	169	6,0
Autres	94	3,7	91	3,2
Total	**2 542**	**100,0**	**2 808**	**100,0**
Dont total hors hébergement	1 701		1 587	

TABLEAU 9 – Montant moyen des subventions départementales pour quelques départements par taille des établissements et appartenance ou non à une ZEP (Exercice 1998)

En francs	De 300 à 600 élèves		De 600 à 900 élèves	
	En ZEP	Hors ZEP	En ZEP	Hors ZEP
Bouches-du-Rhône	1 165	1 067	773	793
Gironde	1 082	1 333	975	950
Isère	1 456	1 506	830	1 116
Moselle	1 330	1 493	1 126	1 003
Nord	979	1 240	805	933
Oise	815	871	555	548
Pas-de-Calais	971	917	581	902
Rhône	1 110	1 121	721	858
Saône-et-Loire	1 461	1 798	1 066	1 380
Seine-Maritime	905	1 169	695	869
Vaucluse	862	1 763	723	851
Yvelines	1 354	1 336	1 535	970
Seine-Saint-Denis	1 860	1 494	992	1 244
Val-d'Oise	1 974	1 567	993	1 043

années. Au dernier trimestre de l'année scolaire 1999-2000, elle a dépassé 90 % pour les collèges. La fréquence de la connexion semble décroître légèrement quand la taille de l'établissement augmente, alors que le nombre d'élèves par postes connectés augmente. Il ne semble pas y avoir de différences très marquées entre établissements en ZEP et REP ou hors ZEP et REP dans la proportion d'établissements connectés. En revanche, du moins pour les tranches les plus importantes, on compte

TABLEAU 10 – Équipement des collèges en TICE selon la taille de l'établissement et l'appartenance ou non à une ZEP (ETIC - mars-juin 2000)

Moins de 100 élèves	Moyenne élèves/micro	% de micros multimédias	% établissements connectés Internet	Élèves/ nombre de micros connectés	% établissements avec site WEB	Nombre d'établissements
Établissements en ZEP ou en REP	1,5	32,2	100,0	88	0,0	1
dont en ZEP						
Établissements hors ZEP-REP	5,5	64,1	96,8	15	23,3	31
Ensemble	**5,0**	**60,5**	**96,9**	**15**	**22,6**	**32**
De 100 à 300 élèves	Moyenne élèves/micro	% de micros multimédias	% établissements connectés Internet	Élèves/ nombre de micros connectés	% établissements avec site WEB	Nombre d'établissements
Établissements en ZEP ou en REP	9,3	61,0	95,4	28	27,4	65
dont en ZEP	9,4	53,1	97,4	31	21,6	38
Établissements hors ZEP-REP	9,1	58,7	91,7	28	30,1	471
Ensemble	**9,1**	**58,5**	**92,1**	**28**	**29,7**	**536**
De 300 à 600 élèves	Moyenne élèves/micro	% de micros multimédias	% établissements connectés Internet	Élèves/ nombre de micros connectés	% établissements avec site WEB	Nombre d'établissements
Établissements en ZEP ou en REP	12,1	60,0	91,4	55	33,2	280
dont en ZEP	12,0	58,7	92,5	47	33,3	240
Établissements hors ZEP-REP	13,7	56,7	91,0	108	28,9	965
Ensemble	**13,3**	**57,5**	**91,1**	**87**	**29,8**	**1 245**
De 600 à 900 élèves	Moyenne élèves/micro	% de micros multimédias	% établissements connectés Internet	Élèves/ nombre de micros connectés	% établissements avec site WEB	Nombre d'établissements
Établissements en ZEP ou en REP	15,3	54,9	87,7	67	25,9	163
dont en ZEP	15,3	55,3	87,8	65	25,4	139
Établissements hors ZEP-REP	16,9	53,8	88,4	114	32,6	648
Ensemble	**16,5**	**54,0**	**88,3**	**100**	**31,2**	**811**
Plus de 900 élèves	Moyenne élèves/micro	% de micros multimédias	% établissements connectés Internet	Élèves/ nombre de micros connectés	% établissements avec site WEB	Nombre d'établissements
Établissements en ZEP ou en REP	21,6	48,8	88,9	105	37,5	18
dont en ZEP	22,7	50,8	86,7	108	30,8	15
Établissements hors ZEP-REP	18,9	55,3	91,1	86	36,6	90
Ensemble	**19,3**	**54,4**	**90,7**	**89**	**36,7**	**108**

moins ou nettement moins d'élèves par poste connecté dans les collèges appartenant à une ZEP ou un REP.

Au-delà du matériel, maintenant important, mis en place dans les établissements, la mise en œuvre des TICE nécessite des moyens en personnel.

Le plan de développement des TICE de novembre 1997 prévoyait qu'une personne-ressource – enseignant ou documentaliste – était désignée dans chaque établissement pour aider le personnel enseignant dans l'utilisation des TICE. Au dernier trimestre de l'année scolaire 1999-2000, tous ne déclarent pas encore l'avoir fait. Plus l'établissement est de taille importante, plus souvent une personne-ressource a été désignée et plus souvent, aussi, il a été possible d'attribuer des moyens à cette fonction. Les différences entre établissements en ou hors ZEP ou REP sont fluctuantes et peu marquées.

Les différences entre ressources humaines appliquées aux TICE dans les établissements en ou hors ZEP et REP se situent surtout au niveau des emplois-jeunes (tableau 11). Les aides-éducateurs à profil TICE sont beaucoup plus nombreux dans les établissements en ZEP et REP que dans les autres établissements (par exemple, 1 aide-éducateur pour 578 élèves en ZEP contre 1 pour 927 élèves hors ZEP ou REP dans la tranche des collèges de 300 à 600 élèves). ■

TABLEAU 11 – Moyens humains pour la mise en œuvre des TICE selon la taille de l'établissement et l'appartenance ou non à une ZEP ou un REP (ETIC - mars-juin 2000)

Moins de 100 élèves :	% établissements déclarant personne-ressource	% établissement avec moyens	Élèves/ emploi-jeune TICE	Nombre d'établissements
Établissements en ZEP ou en REP	0	0	88	1
dont en ZEP	...	...	...	...
Établissements hors ZEP-REP	74,2	56,5	259	31
De 100 à 300 élèves :				
Établissements en ZEP ou en REP	86,2	30,4	364	65
dont en ZEP	89,5	29,4	379	38
Établissements hors ZEP-REP	86,0	43,2	450	471
Ensemble	**86,0**	**41,6**	**436**	**536**
De 300 à 600 élèves :				
Établissements en ZEP ou en REP	85,7	61,3	642	280
dont en ZEP	86,7	63,0	578	240
Établissements hors ZEP-REP	85,1	56,3	927	965
Ensemble	**85,2**	**57,4**	**842**	**1 245**
De 600 à 900 élèves :				
Établissements en ZEP ou en REP	89,0	69,7	1 085	163
dont en ZEP	87,8	67,2	1 010	139
Établissements hors ZEP-REP	86,6	64,3	1 570	648
Ensemble	**87,0**	**65,4**	**1 358**	**811**
Plus de 900 élèves :				
Établissements en ZEP ou en REP	94,4	64,7	1 086	18
dont en ZEP	93,3	64,3	1 111	15
Établissements hors ZEP-REP	91,1	68,3	2 099	90
Ensemble	**91,7**	**67,6**	**1 824**	**108**

Divisions et groupes

Une « structure » pédagogique (division ou groupe) réunit des élèves qui suivent en commun des enseignements.

Un « enseignement » est défini par une matière enseignée (français, mathématiques...) associée à une modalité de cours (cours magistral, travaux pratiques, travaux dirigés, module...).

Une « division », souvent appelée « classe » dans le langage courant, est la structure pédagogique dans laquelle est inscrit tout élève du second degré. Quel que soit son niveau de formation (sixième, cinquième...), un élève est inscrit dans une division et une seule par le chef d'établissement. Une division regroupe des élèves suivant le plus grand nombre d'enseignements en commun, généralement les matières d'enseignement général obligatoires (tronc commun).

Un « groupe » concerne le plus généralement un sous-ensemble d'élèves d'une division qui suivent un enseignement ayant donné lieu réglementairement à un dédoublement (enseignement organisé en travaux pratiques, travaux dirigés, module...), éventuellement un groupe peut réunir des élèves issus de plusieurs divisions pour l'enseignement des options, des langues vivantes ou anciennes, etc.

Sources

Élèves du premier degré : enquête 19 de l'année 1999-2000.

Enseignants du premier degré : les résultats présentés dans cet article proviennent de l'exploitation des bases des systèmes de gestion de personnels AGAPE pour les enseignants du premier degré de la rentrée 1999. Seuls les maîtres affectés dans une école ayant des élèves sont comptabilisés à l'exclusion des remplaçants affectés dans les inspections académiques ou circonscriptions d'inspection de l'Éducation nationale.

Aides-éducateurs : enquête DPD C 4 du 1er janvier 2000.

Second degré : sont issus du système d'information SCOLARITÉ les effectifs d'élèves dans les divisions et le nombre de divisions de la rentrée 1999. Les autres données présentées résultent de l'exploitation des fichiers extraits des bases-relais qui mettent en relation les élèves et les enseignants (situation observée également à la rentrée 1999). Les données relatives à l'académie de la Guyane (non disponibles) ainsi que celles des établissements manquants des autres académies (moins d'une trentaine, dont une majorité pour l'académie de Créteil) ne sont pas prises en compte dans les calculs.

Personnels non enseignants : les données sont issues de l'enquête « Répartition du temps de travail des personnels non enseignants dans les établissements publics du second degré ». Cette enquête permet de calculer pour un échantillon d'établissements des « équivalents temps plein » consacrés à trois grandes fonctions (« Externat », « Internat demi-pension », et « Autres activités ») par catégorie de personnels.
Les personnels exerçant sur plusieurs établissements, tels que les médico-sociaux, sont recensés par l'établissement de l'échantillon *prorata temporis.*

Notons que certaines catégories de personnel ne font pas partie du champ de l'enquête, comme le personnel sous contrat emploi-solidarité et les aides-éducateurs.

Définition des indicateurs

E/D : nombre moyen d'élèves par division.

E/S : nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division).

Cet indicateur permet d'estimer le nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge à un moment donné. Il est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement (matière enseignée – français, mathématiques… – associée à une modalité de cours – cours magistral, travaux dirigés, travaux pratiques…) le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves devant un professeur.

Le E/S est la moyenne pondérée par le nombre d'heures définie ainsi :
$\sum h_i x_i / \sum h_i$
h_i : nombre d'heures assurées devant un groupe ou une division ;
x_i : nombre d'élèves du groupe ou de la division.

Les groupes dont l'effectif (égal à 1) a été incontestablement mal renseigné par les chefs d'établissement n'ont pas été pris en compte.

Financement des établissements

Les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) sont dotés de la personnalité morale et d'une autonomie administrative et financière. À ce titre, ils préparent, votent et exécutent un budget. Les comptes financiers retracent l'exécution de ce budget. Chaque année, ces comptes sont transmis à l'administration centrale, en particulier le « développement des produits » dont sont issues les données présentées ici (exercice 1998). Mais ne figure à ce budget qu'une partie des ressources contribuant au fonctionnement de l'établissement. La quasi-totalité du paiement des salaires, l'installation du matériel de premier équipement sont assuré par l'État. Les collectivités locales, de leur côté, prennent directement en charge la construction, la rénovation, etc., des bâtiments dévolus aux EPLE.

Des données présentées ont été exclus les fonds centralisés par les Fonds académiques de rémunération du personnel d'externat (FARPI) et par certains établissements mutualisant la paye des personnels sous contrat emploi-solidarité ou des aides-éducateurs, ces fonds ne pouvant pas être rattachés au seul fonctionnement de l'établissement gestionnaire.